



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°622) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES AILEY ET
LOUDIERES, A L'ASSOCIATION CIE SENS
DESSUS-DESSOUS**

**DÉCISION N° AU-19-414
EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Cie Sens Dessus-Dessous » représentée par Madame Molia GHIDONE, en qualité de Présidente, et domiciliée à Hôtel de ville, place Gérard Nevers, 91140 Villebon-sur Yvette, pour organiser des répétitions, dans la salle Ailey, les 14, 15 et 18 octobre 2019 de 9 h à 16 h et dans la salle Loudières, le 17 octobre 2019 de 9 h à 16 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Cie Sens Dessus-Dessous » représentée par Madame Molia GHIDONE, en qualité de Présidente, et domiciliée à Hôtel de ville, place Gérard Nevers, 91140 Villebon-sur Yvette, une convention de location, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Ailey, les 14, 15 et 18 octobre 2019 de 9 h à 16 h et dans la salle Loudières, le 17 octobre 2019 de 9 h à 16 h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET